

Table des matières

Introduction Le « carré magique ». 13

Chapitre 1. Le groupement d'employeurs à l'épreuve
des faits. 17

UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS, CE N'EST PAS... 17

Du temps partiel. 17

De l'intérim 17

Du consulting. 18

Une société de portage salarial 18

Du multisalariat 18

Encore moins du Canada Dry !. 18

BIENVENUE DANS LE MONDE DES GE 19

Un GE, c'est quoi au juste ? 19

Créer un GE pour faire émerger les besoins 24

Comment le GE fait-il ses premiers pas ? 28

Le GE évolue à l'image d'une entreprise (1-3-5). 32

LE GE AU QUOTIDIEN 34

Diriger, gérer et animer un GE 34

Quels sont les organes de fonctionnement du GE ? 37

Communiquer est une nécessité 39

Identifier les adhérents et anticiper le turnover 43

Recruter des salariés 45

Un exemple : qui sont les salariés de Vénéti s ? 48
Former les salariés du GE. 52

Chapitre 2. Être salarié d'un groupement d'employeurs . . 57

*TRAVAILLER POUR UN GE EN TOUTE CONNAISSANCE
DE CAUSE 57*

Qui m'emploie ? 57
Quid de mon salaire ? 58
Qui gère mes vacances ? 59
Qui gère mes RTT ? 59
Que se passe-t-il si je suis malade ? 59
Qui gère mes formations ? 60
Qui gère mes avantages directs ? 60
Qui sont les représentants du personnel ? 60

*QUE SIGNIFIE CONCRÈTEMENT TRAVAILLER
À TEMPS PARTAGÉ ? 62*

Où est mon lieu de travail ? 62
Qui est mon chef ? 62
Quelle est l'organisation de mon temps de travail ? 63

VIVRE LES AVANTAGES DU TEMPS PARTAGÉ 63

Finie la routine ! 63
Acquérir une certaine sagesse 64
Développer une qualité de vie 64
Bénéficier d'un encadrement au long de son parcours
professionnel 64

*PRENDRE EN COMPTE LES INCONVÉNIENTS
DU TEMPS PARTAGÉ 66*

Passer par une nécessaire période d'adaptation 67
Se faire connaître et reconnaître 67
Être acteur de son emploi 68
Être souvent oublié par la loi 68
Devoir toujours expliquer ce que l'on fait 68
Ne pas pouvoir vivre partout à temps partagé 69

Chapitre 3. Être employeur dans un groupement d'employeurs	71
<i>ADHÉRER AU GE EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE</i>	71
Jusqu'où va mon engagement ?	71
Une association n'est-elle pas trop éloignée des pratiques en entreprise ?	72
Responsabilité solidaire : quels risques pour mon entreprise ? . .	73
Combien cela coûte-t-il de quitter un GE ?	75
Comment être sûr dans le temps de ce qu'il va m'en coûter ? . . .	75
Quel est le coût réel de mise à disposition d'un salarié à temps partagé ?	76
Le GE peut-il m'imposer des hausses de salaires ?	76
La discrétion des salariés du GE est-elle à toute épreuve ?	77
Comment me séparer d'un salarié à temps partagé ?	77
Comment sanctionner un salarié de GE ?	77
Puis-je embaucher un salarié du GE ?	78
Comment réagir en cas de baisse passagère de mon activité ? . . .	78
Comment faire si j'ai besoin d'un salarié qui travaille dans une autre entreprise ?	79
Que faire si le salarié décide contre mon gré de quitter l'entreprise ?	79
Et si un salarié de GE veut attaquer l'entreprise aux prud'hommes ?	79
<i>TIRER PARTI DES NOMBREUX AVANTAGES</i>	81
Bénéficiaire de la flexibilité d'un personnel... fidélisé !	81
Accompagner l'évolution de l'entreprise	81
Se simplifier la vie... administrative !	82
Maîtriser les coûts	83
Mieux s'impliquer dans le développement économique et social local	83
Bénéficiaire de la force d'un réseau au service de l'entreprise et de ses salariés	84
<i>UN PARI À GAGNER : CHANGER D'ÉTAT D'ESPRIT</i>	87

Chapitre 4. Le groupement d'employeurs au service
du territoire. 89

*SE SERVIR DES GE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
D'UN TERRITOIRE* 89

Les GE sont des outils, à part entière, d'attractivité
d'un territoire. 90

GE des villes, GE des champs. 92

LE GE EST UN RÉSEAU QUI PRODUIT DES RÉSEAUX. 93

Vénétiis, un incubateur de réseaux : le réseau RH 95

Des GE qui créent des GE : l'exemple d'Activy (
Pontivy, Morbihan) 97

Utiliser la Région pour constituer un réseau inter-GE. 98

Vers un vrai mouvement national des GE. 100

Chapitre 5. Ouvrir de nouvelles pistes de réflexion
pour l'emploi. 103

ET POURQUOI PAS DES PATRONS À TEMPS PARTAGÉ ? 103

COMBINER DU TEMPS PARTAGÉ PRIVÉ/PUBLIC ? 105

*RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DU TEMPS PARTIEL
EN FRANCE PAR LE GE* 107

Conclusion 111

Annexe 1 Statuts de l'association GLE Vénétiis
(Groupement local d'employeurs Vannes
emplois nouveaux et travail inter-sociétés) . . 115

Annexe 2 Règlement intérieur du Groupement local
d'employeurs Vénétiis 124

Annexe 3 Convention de mise à disposition
de main-d'œuvre salariée du groupement. . . 129

Annexe 4	Contrat de mise à disposition	133
Annexe 5	Contrat de travail à durée indéterminée . . .	135
Annexe 6	Les éléments essentiels de la loi sur les GE .	139
Annexe 7	Tableau de bord	141
Annexe 8	Précisions sur les coûts de mise à disposition	146
Annexe 9	Des GE français	148